

Saint-Pierre, le mardi 9 janvier 2007.

Monsieur David LORION
Adjoint à l'Urbanisme, Mairie de Saint-Pierre.
Direction de l'urbanisme et de l'application du droit des sols
97448 Saint-Pierre cedex

Monsieur David LORION, suite à notre entretien de ce mardi 9 janvier 2007, nous avons l'honneur de vous demander de bien vouloir faire intervenir vos services pour vérifier la légalité et la conformité de la construction s'effectuant actuellement côté mer, au niveau du rond-point de l'entrée sud de Grand-Bois.

Le permis de construire, où nous avons pu déchiffrer quelques inscriptions, indique :

- propriétaire : XXXX
- entreprise : XXXX.

Le reste est illisible et inaccessible, ce qui n'est d'ailleurs pas légal, n'est ce pas ?

Nous vous demandons de bien faire vérifier dans quelle zone du PLU se situe la parcelle construite et de faire les mesures pour vérifier qu'elle est conforme au règlement correspondant.

Cette construction étant anachronique par rapport à l'espace littoral environnant, comment expliquez vous que lors de l'instruction du permis de construire, il n'ait pas été tenu compte de l'élément, pourtant important, de l'intégration paysagère ?

Notre intervention, elle, tient compte des remarques exprimées par des citoyen(ne)s choquées par cette barre de béton, équivalentes à 4 maisons accolées et d'une hauteur surprenante en ce lieu, véritable barre devant l'océan, et qui se fait beaucoup remarquer, malheureusement pas en bien, pour l'image du littoral Saint-Pierrois.

Monsieur l'Adjoint à l'Urbanisme, nous vous remercions par avance d'intervenir pour que des réponses précises soient apportées à nos demandes, notre souci étant celui d'un littoral harmonieux, même s'il est construit en partie, mais avec préservation des paysages pour les générations futures, sans barres de béton.

Des images qui parlent d'elles-mêmes sont visibles sur le weblog de notre association :

<http://citoyennedestpierre.viabloga.com/>

Pour l'association, le président